COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 MAI 2024 à 20 heures

<u>Présents</u>: Frank STEYAERT, Ludovic DUBIEF, Daniel MALUGANI, Françoise MONNIER, Romain SASSARD, Frédéric ALLOMBERT BLANC, Sébastien VERPILLAT, Christine BULABOIS, Hervé GUENARD, Geneviève ZANCHI, Pascal LANAUD

Secrétaire de séance : Romain SASSARD

1 - Fruitère 1900 : Attribution des lots reconsultés

Monsieur le maire rappelle au conseil que lors de la réunion du 5 avril 2024, six lots de travaux avaient été attribués à six entreprises. Deux lots avaient été mis en négociation ; cinq lots avaient été déclarés irrecevables et remis en consultation.

Après reconsultation et analyse des nouvelles offres par le maître d'œuvre, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les lots restants aux entreprises suivantes :

- Lot N°3 Gros œuvre à l'entreprise JACQUET, pour un montant de 106 888,01 € HT.
- Lot N°5 Charpente-couverture-cuivre-zinguerie-étanchéité à l'entreprise MARILLIER pour un montant de 85 760,70 € HT.
- Lot N°6 Métallerie à l'entreprise CANIER pour un montant de 32 129,25 € HT.
- Lot N°7 Menuiseries extérieures aluminium et PVC à l'entreprise PAGET, pour un montant de 45 051,31 € HT.
- Lot N°8 Menuiseries intérieures bois à l'entreprise PAGET, pour un montant de 31 718,86 € HT.
- Lot N°10 Isolation projetée-chapes-carrelages-faïences-résines de sols à l'entreprise PRIMATESTA, pour un montant de 33 169,60 € HT.
- Lot N°13 Froid commercial-tank à lait à l'entreprise BOURCET, pour un montant de 38 694,51 € HT.
- Lot N°11 Plomberie-sanitaire attribué à l'entreprise MOLIN, pour un montant de 21 479,52 € HT, passation d'un avenant d'un montant de 1 000 € pour l'installation d'un ballon d'eau chaude thermo dynamique qui porte le marché à 22 479,52 € HT.

2 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Adhésion au service mutualisé d'instruction de Terre d'Emeraude Communauté - Instauration du permis de démolir

Le conseil est informé qu'à l'issue d'une procédure de plusieurs années, le conseil communautaire a approuvé le 3 avril dernier le PLUI du Pays des Lacs. Ce document est désormais en vigueur. Il convient que les communes délibèrent pour que l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux...) puisse être réalisée par le service dédié de la Communauté de Communes. Le conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce service.

Par ailleurs, il convient de délibérer pour l'institution de permis de démolir. Le conseil, à l'unanimité, décide d'instituer une procédure de déclaration de permis de démolir qui sera également soumise à l'instruction du service communautaire.

Le conseil rappelle que les cartes relatives au PLUI sont consultables sur le site national du « géoportail urbanisme ». Taper « geoportail-urbanisme.gouv.fr » puis taper le nom de la commune.

3 - Parcelles communales à construire : réservations, bornage, fixation du prix

La commune dispose d'une parcelle constructible située rue de Santet. Cette parcelle d'environ 2 200 m² peut être divisée en deux parcelles distinctes pour la construction d'une maison chacune.

Le conseil étudie la possibilité de division de cette parcelle afin d'envisager un bornage. Le prix sera fixé ultérieurement.

4 - Organisation du scrutin des élections européennes du dimanche 9 juin 2024 Selon le tableau ci-après :

8 H	Geneviève ZANCHI	10 H 30	Françoise MONNIER
à	Pascal LANAUD	à	Romain SASSARD
10 H 30	Sébastien VERPILLAT	13 H	Hervé GUENARD
13 H	Frank STEYAERT	15 H 30	Frank STEYAERT
à	Daniel MALUGANI	à	Ludovic DUBIEF
15 H 30	Frédéric ALLOMBERT BLANC	18 H	Christine BULABOIS

5 - Contrat de travail avec Madame Anne-Laure PASCUCCI

Le contrat de travail de Madame Pascuccci pour le ménage du bâtiment de la mairie arrive à échéance le 31 mai 2024. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire Madame Pascucci dans ses fonctions avec un contrat de 100 heures annuelles pour une période de trois ans, soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2027.

6 - Vente de bois

Le conseil est informé qu'un lot de bois secs a été vendu lors d'une vente à Champagnole pour un montant de 9 361 €.

La séance est levée à 22 heures 15

Le Maire

Frank STEYAERT